



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 17
07 Février 2019

Par courriel : Georges Le Glédic, Président
Alain Le Viol, Alain Chapelet, Didier Gantier, Fabrice Drouet et Daniel Moulet

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 149

Match n° 66658.1 Guérande La Madeleine 2 / Auessac Fégréac FC 1 U15 D4 Masculin groupe A du 12.01.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de Guérande La Madeleine pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 d'Auessac Fégréac FC suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Guérande La Madeleine.

Dossier n° 150

Match n° 66229.1 Treillières Sympho. 1 / Nort AC 1 U16 D1 Masculin groupe A du 19.01.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 1 de Nort AC pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de Treillières Sympho. suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nort AC

Dossier n° 151

Match n° 66208.1 Nantes Pin Sec ES 1 / GJ Académie Nantaise 1 U16 D1 Masculin groupe A du 26.01.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de Nantes Pin Sec pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du GJ Académie Nantaise suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Pin Sec ES

Dossier n° 152

Match n° 65845.1 Orvault RC 1 / GJ St-Joachim 1 U18 D2 Masculin groupe A du 27.01.2019

La Commission décide de :

- Valider le score de 3 buts pour l'équipe 1 d'Orvault RC et de 2 buts pour l'équipe 1 de GJ St-Joachim
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs d'Orvault RC et de GJ St-Joachim

Dossier n° 153

Match n° Carquefou Système U 1 / Nantes Manpower 1 Football Entreprise D2 groupe A du 04.02.2019

La Commission décide de :

- Faire jouer la rencontre

Dossier n° 154

Match n° 51864.2 Moisdon Meilleraye 3 / Derval SC Nord Atlantique 4 Seniors D5 Masculin groupe D du 03.02.2019

La Commission décide de :

- Valider le score de 0 but pour l'équipe 3 de Moisdon Meilleraye et 2 buts pour l'équipe 4 de Derval SC Nord Atlantique
- Mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de Moisdon Meilleraye et Derval SC Nord Atlantique

Dossier n° 155

Match n° 66205.1 Ent.Villeneuve/Chauvé 1 / Ent.St-Philbert/Machecoul 2 U18 D4 Masculin groupe F du 02.02.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par forfait à l'équipe 2 du club de l'Ent.St-Philbert/Machecoul sur le score de 3 buts à 0 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de l'Ent.Villeneuve/Chauvé 1
- D'imputer une amende égale au double du droit d'engagement soit 80 € à l'équipe 2 de l'Ent.St-Philbert/Machecoul

Dossier n° 156

Match n° 67017.1 La Chevrolière Herbadilla 1 / Ent.FC Retz/GJ FCBB 3 U15 D5 Masculin groupe G du 02.02.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par forfait à l'équipe 3 de l'Ent.FC Retz/GJ FCBB sur le score de 3 buts à 0 pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de La Chevrolière Herbadilla
- D'imputer une amende égale au double du droit d'engagement soit 80 € à l'équipe 3 de l'Ent.FC Retz/GJ FCBB

Dossier n° 157

Match n° 63121.1 Nantes Mellinet 2 / Vertou USSA 2 U13 D1 Masculin groupe E du 12.01.2019

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe 2 de Vertou USSA pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Nantes Mellinet
- D'imputer une amende de 30 € pour non-retour de la feuille de composition au club de Vertou USSA
- D'infliger une amende de 40 € au club de Vertou USSA pour documents non présentés

Réserves non confirmées et Observations d'après-match

Vendredi 01.02.2019

Futsal Seniors Masculins : St-Herblain Pépité 2 / Sucé/Erdre Futsal FC 2

Dimanche 03.02.2019

Seniors Masculins D2A : St-Brévin AC 2 / Camoël Presqu'île FC 1

Examen des amendes

Forfait Général

U18 D3 Masculin

GJ Gétigné Clisson 2 suite à ses 3 forfaits : 08.12.2018 – 26.01.2019 – 02.02.2019

Examen des rencontres non jouées le week-end du 03 Février 2019

La Commission traite les dossiers des rencontres non jouées suite aux terrains impraticables

Match à jouer

Seniors Masculins : D5 C : St-Aubin des Châteaux 2 / Ent. Le Gavre/Chevallerais 2